

La filière méranderie-tonnellerie rencontre la députée Anne-Laure Cattelot



Depuis le début de l'année 2020, Anne-Laure Cattelot est officiellement en charge d'une mission sur le thème de la forêt et de la filière bois dans un contexte de changement climatique. Dans le cadre des échanges qu'elle a été amenée à avoir avec les associations et les organisations professionnelles du secteur, la députée de la 12^e circonscription du Nord a notamment rencontré Vincent Lefort et Jean-Luc Sylvain, respectivement présidents du **Syndicat des mérandiers** de France et de la **Fédération des tonneliers** de France. Cette rencontre s'est déroulée en présence de Claire Quinones, responsable commerciale «Bois et services» de la direction



territoriale Centre Ouest Aquitaine de l'ONF, et de Guylaine Archevêque, directrice de l'agence régionale Pays de Loire. «La forêt tricolore a plus que doublé depuis la Révolution française. Si elle couvre aujourd'hui 30% du territoire métropolitain et constitue la 4^e plus grande superficie forestière de production dans l'Union européenne, c'est à la faveur de ce modèle mis en place par Colbert au XVII^e siècle, qui imposait l'obligation de conserver une partie de chaque forêt en haute futaie pour satisfaire alors aux besoins de la marine», ont expliqué les deux organisations professionnelles dans un communiqué commun diffusé le 25 juin. «Trois cent cinquante ans plus tard, cette sylviculture active permet de répondre à des enjeux à la fois économiques et climatiques. Economiques, car avec l'ONF, les mérandiers et tonneliers s'évertuent à construire la chênaie de demain qui assurera la pérennité de cette ressource d'exception. Les forêts domaniales du bassin ligérien notamment bénéficient d'une longue tradition de gestion en futaie régulière de peuplements constitués d'arbres du même âge, de loin la plus appropriée pour produire le chêne à merrains propice à l'élevage des vins et spiritueux. Climatiques, car l'amélioration des peuplements, qui favorise tout un écosystème scrupuleusement pris en compte par l'ONF, et une mobilisation accrue de bois, permettent d'augmenter la séquestration de carbone. En effet un arbre en pleine croissance piège dans son bois beaucoup plus de carbone qu'un arbre mature qui ne grandit plus. Ainsi une forêt non cultivée et laissée à l'état naturel contribue dans une moindre mesure à la lutte contre le réchauffement.» Pour les deux présidents des organisations professionnelles à l'initiative de cette rencontre, l'objectif était d'exposer à la députée le savoir-faire de la filière méranderie/tonnellerie pour la valorisation de la ressource et défendre son rôle dans le modèle de gestion de la forêt française. Officialisée par un décret du Premier ministre en date du 21 janvier, la mission d'Anne-Laure Cattelot fera l'objet d'un rapport dont les conclusions devraient être remises au Gouvernement dans les prochains jours.